



Compte rendu Conseil d'école n°1

Mardi 19 octobre 2021

Personnes présentes :

Equipe enseignante : Mme Murie-Blin, Mme Pollet, Mme Heudier, Mme Dubourg, Mme Enguerrand, Mme Lebouvier, Mr Bourdais, Mme Lelièvre, Mme Coatrieux, Mme Rozier, Mme Olivier Honoré, Mme Lefèvre.

Parents représentants : Mme Grandin, Mme Potin, M Vaudry, Mme Lefranc, M Derouet, Mme Catherine, Mme Jouanne, Mme Maignan, Madame Perron.

Absents excusés : Mme Leriche. M Thérain (Amicale Laïque). M Varin (mairie).

Toutes les personnes présentes se sont nommés. L'ordre du jour est annoncé. Madame Potin représentera la mairie lors de ce conseil d'école en l'absence de Monsieur Varin.

Installation du Conseil d'Ecole

259 parents inscrits sur la liste électorale : 140 votants ont été compté soit 54%. Madame Potin a réalisé le dépouillement avec le directeur. 27 blancs ou nuls et 113 suffrages exprimés. Il y a donc 9 titulaires chez les représentants de parents soit un parent par classe.

Effectifs

Pour cette année scolaire 2021-2022, l'école compte 9 classes avec 194 élèves (23 TPS/PS, 23 PS/MS, 24 MS/GS, 16 CP, 15 CP, 23 CE1, 20 CE2, 20 CM1, 27 CM2. A la rentrée de la Toussaint, 4 élèves s'ajouteront à cet effectif. L'effectif moyen est de 21,4 élèves par classe.

L'école compte 3 AESH (anciennement Auxiliaire de Vie Scolaire), 3 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), 4 personnels de mairie.

Il y a 30 élèves de plus qu'à la rentrée précédente.

Règlement intérieur

Un point sur le règlement intérieur est proposé.

Une modification intervient : en cas de maladie saisonnière les médicaments ne pourront pas être délivrés sur le temps scolaire. Hors maladie saisonnière (ex : opération, parcours d'accompagnement individualisé et autre) la prescription doit être fournie à l'enseignant. En dehors du temps scolaire la délivrance est décidée par la mairie.

Cette modification est inscrite dans les textes officiels de l'école et du règlement du département.

Le règlement est voté à 19 voix : adopté à 19 pour, 0 contre, 0 abstention.

Il sera remis aux familles pour lecture sur l'ENT de l'école.

Le projet d'école

Le projet d'école est divisé en 3 axes.

Pour l'axe 1 (les apprentissages fondamentaux), les actions répondent également à l'axe 1 de l'école du socle.

En maternelle (cycle 1) : le travail sur la création d'un lexique en mathématiques est poursuivi.

CP-CE1-CE2 (cycle 2) : un escape game en fin d'année sera réalisé autour des apprentissages de résolution de problèmes.

CM1-CM2 (cycle 3) : les deux classes participeront à la semaine des mathématiques avec un défi. Une co-intervention avec les professeurs du collège est envisagée.

Pour l'axe 2 (promouvoir la culture dans notre espace proche), la galerie d'arts de l'école sera poursuivie. Chaque classe présentera un travail aux parents et habitants de Percy.

Pour l'axe 3 (établir, maintenir un lien entre les différents partenaires de la sphère éducative), un espace parents a été créé et a lieu tous les premiers jeudis du mois. Cet atelier est animé par Angélique Bernardin de Villedieu Intercom.

Les parents représentants mentionnent l'horaire (à 16h30) qui rend difficile la communication du fait de la présence des enfants. Une réunion avec les parents et Angélique Bernardin sera mise en place pour répondre aux besoins des familles.

Des actions en lecture et langues vivantes, en lien avec l'école du socle, sont poursuivies de la maternelle au CM2.

Les projets de l'école

De nombreux projets sont envisagés cette année. Pour rappel, ils sont financés par l'Amicale Laïque et les collectivités.

- Classe poney pour les CP
- Ecole et cinéma : 3 séances pour les classes du CP au CM2, et une fois pour les maternelles.
- Le carnaval aura lieu le 8 avril 2022.
- Un spectacle de marionnettes de la compagnie Billenbois « *Frères cochons construction* » pour les élèves de maternelle (en lien avec le thème de l'école « Les contes à dévorer ») aura lieu le 30 novembre.
- Visite du musée de Saint Lô en fin d'année scolaire pour les maternelles.
- Une conteuse interviendra à trois reprises pour les élèves de maternelle et de CP.
- Intervention et visite de la « *Chèvre rit* » en maternelle.
- Un projet théâtre avec la compagnie des Embruns pour les CP, CE1, CE2, CM1. Les élèves apprendront à être comédien. Une représentation en petit comité est en réflexion.
- La classe de neige pour les CM2 aura lieu du 21 au 29 janvier 2022 au centre de Valoir. A cette période des sculptures sur neige et sur glace seront exposées.

Le déplacement en car sera partagé avec une autre école du département.

- Une sortie à Brocéliande pour les CE1, CE2 et CM1 autour des contes (balade contée dans la forêt, un jeu de piste).
- Le haras de Moyon interviendra en maternelle et à l'école maternelle au mois de février si les finances le permettent.

Hygiène et sécurité

Deux exercices PPMS ont été réalisés depuis la rentrée :

- Un exercice incendie le 30 septembre avec 2 alertes (une pour chaque bâtiment). Les élèves ont évacué correctement et respecté les règles de sécurité.
- Exercice PPMS intrusion (s'échapper de l'école) : 14 octobre. L'exercice retenu est la fuite. Les élèves ont répondu aux consignes.

Les élèves avaient connaissance de ces exercices.

En février, un PPMS risque majeur est prévu. C'est un exercice départemental.

Un deuxième exercice incendie est prévu dans l'année scolaire. Dans le cadre de ce deuxième exercice, les élèves ne sont pas prévenus.

Le département est concerné par le niveau 1 du protocole sanitaire. De ce fait les enfants peuvent ne plus porter le masque en intérieur contrairement aux adultes qui le doivent.

Questions diverses

Une maman souligne les excès de vitesse sur le parking de l'école et le parking sauvage. Le directeur mentionne que lors de ses permanences au portail aux horaires de sorties, il n'a pas assisté à de nouvelle incivilité. Toutefois il précise avoir échangé avec les parents concernés par ces excès. La mairie explique que le coût des travaux serait trop conséquent pour qu'il soit réalisé.

La mise en place d'un préau en maternelle est questionnée. Le sujet sera remonté au conseil municipal.

L'Amicale Laïque est ravie du dynamisme de l'école à travers les projets scolaires. Elle s'inquiète toutefois de ses finances car deux projets (cinéma, vente de fleurs) qui lui permettent de gagner de l'argent n'ont pas fonctionné comme prévu. Un tableau des dépenses pour chaque activité sera communiqué aux familles.

La nécessité du pass sanitaire est interrogée à l'occasion des sorties scolaires. C'est le protocole de l'éducation nationale qui prévaut sur celui des espaces d'accueil : le pass sanitaire n'est pas obligatoire dès lors que l'espace n'accueille pas de public au même moment.

Il est question de la classe de neige. Le directeur indique qu'un élève qui ne peut pas venir pour raison financière, l'inspection peut annuler le projet.

La mutualisation de l'ENT de l'école et des services de transport est demandée. Cela n'est pas prévu dans l'avenir sauf si les demandes de familles se font nombreuses.